

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 8

Le 4 octobre 2023, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles :

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Nicolas MORIN

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Paul PELLECUER donne pouvoir à Thierry GAIDE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Serge REVIAL donne pouvoir à Capucine FAVRE

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2023-115

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Suite à un problème de fuite, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux de remplacement des sanitaires de l'Ecole de musique.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du budget, il avait été inscrit un montant en investissement pour les travaux liés à l'activité GEMAPI. Toutefois, suite au transfert de compétence, il s'est avéré, lors du mandatement des appels de fonds par l'APTV et après échange avec le trésor public, que l'intégralité des dépenses devait être mandatée en fonctionnement au 62878.

Il convient de voter une décision modificative en dépenses et en recettes afin de prendre en compte ces modifications.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - GEMAPI ET TRAVAUX EM

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-62878-830 : A d'autres organismes	0,00 €	1 203 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	1 203 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-830 : Virement à la section d'investissement	1 203 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 203 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 203 400,00 €	1 203 400,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-830 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 203 400,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 203 400,00 €	0,00 €
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-311 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-830 : Installations, matériel et outillage techniques	1 203 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 225 400,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 225 400,00 €	22 000,00 €	1 203 400,00 €	0,00 €
Total Général		-1 203 400,00 €		-1 203 400,00 €

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **MODIFIE** les crédits votés pour le budget principal comme ci-dessus.

Yannick AMET

Président


